

BPRO

Dégraissant Désinfectant chloré (5% chlore actif)
Virucide COVID-19



LES AVANTAGES

- Nettoyant Désinfectant Virucide Rapide.
- Formule non moussante, utilisation en auto laveuse ou laveuse de rue
- Facile d'utilisation Manuellement, en essuyage, en brossage ou en balayage
- Utilisations multiples : sols, murs, mobilier urbains,



LES UTILISATIONS

- Avant les réouverture d'école, crèches, collège, lycée et l'ensemble des bâtiments scolaire
- Pour le nettoyage des sols et surface bâtiments public
- Pour les hôtel, restaurants, métiers de bouche, commerces, pharmacie et métiers médical
- Pour l'industrie : les vestiaires, bureau, salle de réunion
- Pour le bâtiments : l'intérieur des véhicules, cabanes de chantier
- Pour les collectivités : poubelle conteneaire, intérieur des camion poubelles, l'ensemble des bâtiments communaux



MODE D'EMPLOI

- Solution concentrée.
- Adapter le dosage selon l'activité désinfectante souhaitée entre 1 et 5%. En milieu restauration collective, pour une activité bactéricide et levuricide, doser à 2%.
- Application par pulvérisation manuelle
- Nettoyage manuel par essuyage, brossage ou balayage humide
- Application en centrale de désinfection
- Application par trempage
- Application en CIP, Lavage automatique type lave vaisselle
- Recouvrir uniformément et en quantité suffisante (+/-150ml/m²) la surface traitée
- Respecter le temps de contact indiqué
- Rincer à l'eau potable



INFORMATIONS TECHNIQUES

➤ Données physico-chimiques

Solution limpide jaune

- Densité à 20°C : 1.15
- pH du produit pur à 20°C : 14
- Stockage recommandé entre 5°C et 25°C
- Corrosif et Dangereux pour l'environnement H290,
H314 1A, H400 et H411

➤ Composition

Hypochlorite de sodium (N° CAS 7681-52-9) : 5% m/m chlore actif

- Moins de 5% phosphonate

➤ Législation Sécurité

Produit d'usage externe. Ne pas avaler.

- Usage biocide : TP4
- Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- Produit conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999). • Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande ou sur notre site internet.
- N° R4BP : BC-CP051387-29

Le 31 03 2020

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.



LANGUEDOC CHIMIE

CS 90518 – 11100 Narbonne – Tel 04 68 41 70 70 – www.languedoc-chimie.com

S.A.R.L au capital de 600 750 Euros – N° TVA : FR 87 319 491 932

RC Narbonne B319 491 932 -SIRET 319 491 932 00038 – APE 4675Z

BPRO



Dégraissant Désinfectant chloré (5% chlore actif)
Virucide COVID-19



INFORMATIONS TECHNIQUES

Propriétés microbiologiques : Désinfection des surfaces TP2 / TP4

Norme	Souches	Concentration	Conditions d'essai
EN1276	Activité bactéricide	2%	Température 20°C Temps de contact 5min -Condition de saleté générale : 3g/l albumine bovine ou -Condition de saleté industrie du lait : 10 g/L lait écrémé ou -Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml erythrocytes de mouton ou -Condition de saleté en industrie cosmétique : 5 g/L sodium dodecyl sulfate
	Enterococcus hirae ATCC 10541 Escherichia coli ATCC 10536 Pseudomonas aeruginosa ATCC 15442 Staphylococcus aureus ATCC 6538 Enterobacter cloacae DSM 6234 Lactobacillus brevis DSM 6235 Salmonella typhimurium ATCC 13311 Campylobacter jejuni DSM4688 Listeria monocytogenes DSM27575	2 0.5 0.5 2 1 2 1 1.5 1.5	
EN13697	Activité bactéricide	3%	Température 20°C Temps de contact 5min -Condition de saleté générale : 3g/l albumine bovine ou -Condition de saleté industrie du lait : 10 g/L lait écrémé ou -Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml erythrocytes de mouton ou -Condition de saleté en industrie cosmétique : 5 g/L sodium dodecyl sulfate
	Enterococcus hirae ATCC 10541 Escherichia coli ATCC 10536 Pseudomonas aeruginosa ATCC 15442 Staphylococcus aureus ATCC 6538 Enterobacter cloacae DSM 6234 Lactobacillus brevis DSM 6235 Salmonella typhimurium ATCC 13311 Campylobacter jejuni DSM4688 Listeria monocytogenes DSM27575	3 1 1 3 1.5 2 1 2 2.5	
EN1650	Activité Levuricide Activité fongicide	1.5 % (5 min) 4 % (15 min)	Température 20°C -Conditions de saleté générale : 3g/l albumine bovine ou -Condition de saleté industrie du lait : 10 g/L lait écrémé ou -Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml erythrocytes de mouton ou -Condition de saleté en industrie cosmétique : 5 g/L sodium dodecyl sulfate
	Candida albicans ATCC 10231 Aspergillus brasiliensis ATCC 16404	1.5(5 min) 4 (15 min)	
EN13697	Activité Levuricide Activité fongicide	2% (5 min) 4% (15 min)	Température 20°C -Condition de saleté générale : 3g/l albumine bovine ou -Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml erythrocytes de mouton ou -Condition de saleté en industrie cosmétique : 5 g/L sodium dodecyl sulfate
	Candida albicans ATCC 10231 Aspergillus brasiliensis ATCC 16404	2 (5 min) 4 (15 min)	
EN14476	Activité Virucide	1%	Température 20°C Temps de contact: 15min -Condition de saleté générale : 3g/l albumine bovine ou -Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml erythrocytes de mouton
	Adénovirus type 5, souche Adenoid 75, ATCC VR-5 (lignée cellulaire A549 Ref ATCC CCL-185) Norovirus murin, souche S99 Berlin (lignée cellulaire RAW 264.7 Ref ATCC-TIB-71) Poliomyélite type 1, LSC-2ab (Picornavirus) (lignée cellulaire Hep-2 Ref ATCC CCL-85) Murine Parvovirus, strain Crawford, ATCC VR-1346	1 1 1	
EN13704	Activité Sporicide	5%	Température 20°C Temps de contact: 15min -Condition de saleté générale : 3g/l albumine bovine ou -Condition de saleté industrie du lait : 10 g/L lait écrémé
EN13697	Activité Sporicide	5%	
	Bacillus subtilis ATCC 6633	5	
	Bacillus subtilis ATCC 6633	5	

Le 31 03 2020

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Produit à usage professionnel



LANGUEDOC CHIMIE

CS 90518 – 11100 Narbonne – Tel 04 68 41 70 70 – www.languedoc-chimie.com

S.A.R.L au capital de 600 750 Euros – N° TVA : FR 87 319 491 932

RC Narbonne B319 491 932 -SIRET 319 491 932 00038 – APE 4675Z

BPRO

Dégraissant Désinfectant chloré (5% chlore actif)
Virucide COVID-19



INFORMATIONS TECHNIQUES

Norme	Souches	Concentration	Conditions d'essai
EN1276	Activité bactéricide Enterococcus faecium ATCC 6057 Enterococcus faecium ATCC 6057	1% 1 (50°C, 5 min) 1 (60°C, 1 min)	Température 50°C Temps de contact: 5min - Conditions de saleté générale : 3g/ l albumine bovine ou - Condition de saleté industrie du lait : 10 g/L lait écrémé ou - Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml. érythrocytes de mouton ou - Condition de saleté en industrie cosmétique : 5 g/L sodium dodecyl sulphate
EN13692	Legionella pneumophila sér. 1 ATCC 33152	1,5	Température 20°C Temps de contact: 5min
EN13697	Legionella pneumophila sér. 1 ATCC 33152	1,5	- Conditions de saleté générale : 3g/ l albumine bovine
EN1650	Activité fongicide Candida albicans ATCC 10231 Aspergillus brasiliensis ATCC 16404	2% 1 2	Température 50°C Temps de contact 5 min - Conditions de saleté générale : 3g/ l albumine bovine ou - Condition de saleté industrie du lait : 10 g/L lait écrémé ou - Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml. érythrocytes de mouton ou - Condition de saleté en industrie cosmétique : 5 g/L sodium dodecyl sulphate
EN14476	Activité Virucide COVID-19 Adénovirus type 5, souche Adenoid 75, ATCC VR-5 (lignée cellulaire A549 Ref ATCC CCL-185) Norovirus murin, souche S99 Berlin (lignée cellulaire RAW 264.7 Ref ATCC-TIB-71) Poliavirus type 1, Lsc-2ab (Picornavirus) (lignée cellulaire Hep-2 Ref ATCC CCL-85) Murine Parvovirus, strain Crawford, ATCC VR-1346	0,5% 0.5 0.5 0.5	Température 50°C Temps de contact 5min - Conditions de saleté générale : 3g/ l albumine bovine ou - Condition de saleté industrie de la viande : 3 g/L albumine bovine + 3 ml. érythrocytes de mouton

Le 31 03 2020

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :
Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.
La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Produit à usage professionnel



LANGUEDOC CHIMIE

CS 90518 – 11100 Narbonne – Tel 04 68 41 70 70 – www.languedoc-chimie.com

S.A.R.L au capital de 600 750 Euros – N° TVA : FR 87 319 491 932

RC Narbonne B319 491 932 -SIRET 319 491 932 00038 – APE 4675Z